

ON S'ABONNE :  
 Cahors, bureau du Journal,  
 chez A. LAYTOU, imprimeur,  
 ou en lui adressant franco un mandat  
 sur la poste.  
**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 LOT, AVEYRON, CANTAL,  
 CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE  
 TARN-ET-GARONNE :  
 Un an ..... 46 fr  
 Six mois ..... 9 fr.  
 Trois mois ..... 5 fr.  
**AUTRES DÉPARTEMENTS :**  
 Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.  
 L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES,  
 25 centimes la ligne  
 RÉCLAMES,  
 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus  
 à Cahors, au bureau du Journal  
 rue de la Mairie, 6, et se paient  
 d'avance.

— Les Lettres ou paquets non  
 affranchis sont rigoureusement re-  
 fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de  
 la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

DATE	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
13	Jeudi	s. Stanislas.	Floressas.	☉ P. L. le 6, à 0 h. 58' du soir.
14	Vend.	ss. Patrons.	Fontanes, Montcuq, St-Cirq-Lapopie, Gralon.	☾ D. Q. le 14, à 6 h. 31' du soir.
15	Samedi	se Gertrude.	Promilhanes, Cornac, Figeac.	☉ N. L. le 21, à 6 h. 23' du soir.
				☾ P. Q. le 28, à 10 h. 11' du mat.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une  
 insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.  
 Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.  
 Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAF-  
 FITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls char-  
 gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

HEURE DE LA LÈVE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi.	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrastier.	7 h. du m. 7 h. du m. 7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Lalbenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.	6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 8 Novembre 1862.

BULLETIN

Une conspiration contre les autorités russes vient d'être découverte à Varsovie; de nombreuses arrestations ont été faites. — Un peu moins de lenteur apportée dans le travail de réconciliation qui se prépare depuis long-temps, eût, peut-être, prévenu cette nouvelle marque d'hostilité, d'autant plus regrettable, que le mal est profond. Voici en effet ce que nous révèle la feuille officielle :

« Le comité national révolutionnaire serait présidé par le général Louis Miralowski qui dirigerait à l'étranger tous les préparatifs de desoulement. Il serait composé de cinq personnes siégeant dans le pays et transmettant ses ordres à toutes les provinces par l'intermédiaire des commissaires extraordinaires. Le comité, entre autres fonctions, serait tenu d'instruire le président de tous les événements importants; du mouvement des armées ennemies, des mesures prises et des persécutions exercées par les envahisseurs, des dispositions entre le peuple et la population israélite, de toutes les démarches et de tous les projets de la faction contre-révolutionnaire voulant transiger avec le gouvernement par la voie légale; des projets et démarches de la faction ralliée aux vues de Wielopolski et enfin des fermentations patriotiques de toute espèce. »

Le gouvernement provisoire d'Athènes est toujours favorable au système monarchique; mais le parti républicain, très puissant, dit le correspondant de *La France*, voudrait constituer un état fédératif et cherche à agiter les provinces turques limitrophes et à soulever l'Épire et la Macédoine. — Il ne serait pas impossible que ce dernier parti n'eût la majorité dans les élections.

FEUILLETON.

Dernièrement notre confrère d'en haut avait annoncé, en quelques mots, le nouveau succès de la société Orphéonique; en même temps il prenait, pour nous, l'engagement de revenir sur ce sujet. Nous voulons, aujourd'hui, nous acquitter de cette tâche. Il est bien tard! dira-t-on, peut-être. Nous le trouvons bien, un peu, nous-même. Nous l'avouons, s'il le faut; nous nous sommes pris quelquefois à regretter de ne pouvoir plus tôt remplir nos obligations; vis-à-vis du public, avide de nouvelles récentes; des artistes et amateurs qui concouraient à cette intéressante soirée, désireux, sans doute, de venir connaître le reflet fidèle des impressions générales; de nos chers abonnés enfin, empressés de recevoir des renseignements détaillés sur les événements accomplis dans nos contrées.

Cependant, nous estimons qu'il convient, quelquefois, de laisser tomber les impressions passionnées du moment, de laisser calmer les esprits, de laisser se fonder les opinions; il nous semble qu'on est plus dans le vrai. Les objets jugés dans leur ensemble, sont jugés plus sagement. L'histoire d'hier n'est jamais exempte de préventions. — Après tout, faut-il le dire, nous voulions faire une liquidation complète sur la matière; et nous savions que la soirée en question, était le dernier acte d'une première année d'existence de notre jeune Société Orphéonique. Ne fallait-il pas dire quelque mots de l'Épilogue? Il était donné, dimanche dernier, seulement, dans une des salles de l'hôtel-de-ville.

Vous voilà bien désappointé, je présume. Vous vous prépariez à nous entendre présenter des excuses d'un ordre différent; vous imaginiez nous entendre motiver ce silence prolongé par un adroit déguise-

— Le gouvernement provisoire est disposé à ajourner les élections à cause de cette situation.

Des informations transmises d'Athènes à la correspondance Bayvet, donnent à penser que le mouvement révolutionnaire prendra une direction ultra-démocratique. On va jusqu'à parler du colonel Grivas comme futur président de la république.

Les grandes puissances admettent le principe de non intervention.

On parle toujours à Turin de l'agitation qui aura probablement lieu à l'ouverture des chambres. Trois questions seraient, dit-on, portées à l'ordre du jour par l'extrême gauche : la mise en accusation du ministère, le transfèrement de la capitale à Naples, et l'illégalité de l'amnistie.

Devant les partis irrités, M. Rattazzi, répondra au nom du roi et de la nation : Contenez votre impatience; la situation n'a point changé; et la majorité de la chambre, qui est acquise à M. Rattazzi, lui donnera un vote de confiance.

Les manifestations politiques n'ont pas cessé à Berlin. Le 2 novembre, une assemblée d'environ 6,000 personnes, appartenant aux classes ouvrières, a été tenu dans cette ville. Des discours tendant à démontrer que la Prusse doit s'occuper aujourd'hui principalement de ses affaires intérieures ont été prononcés et vivement applaudis.

Les résultats des élections municipales, en Espagne, ne paraissent pas jusqu'ici être favorables au parti progressiste.

Le théâtre de la guerre d'Amérique ne présente aujourd'hui rien d'important.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Berlin, 5 novembre.

Une dépêche annonce que le prince et la princesse

ment de la pénurie des chroniques piquantes; vous vous attendiez, — avouez-le! — à nous voir produire des arguments tirés des bienfaits de la villégiature pendant la saison d'automne, de l'état brumeux de l'atmosphère du Lot, de la consécration d'une religieuse invocation aux saints, de la dédicace d'un pieux souvenir aux trépassés!... Nous connaissons votre indulgence. Ces motifs pourraient être sincères; vous les eussiez accueillis charitablement, si nous vous les avions présentés; mais nous aimons la vérité. Vous la savez maintenant; nous sommes pardonnés. Revenons à notre sujet.

C'était le 28 octobre dernier, jour de dimanche, que la Société Orphéonique de Cahors se présentait pour la seconde fois devant le public. Ce n'était pas sans une vive appréhension que nous allions la voir affronter une audition nouvelle. La première soirée avait été un succès éclatant; quel allait être l'issue de la seconde? Dans ces sortes d'entreprises, l'intérêt doit toujours aller croissant, sous peine de faiblir. Or, une première fois, on avait pu entendre ces jeunes néophytes, avec un esprit de prévention; l'attrait de la curiosité, le prestige de la nouveauté, l'indulgence d'une parenté mystérieuse avaient pu influencer dans la balance. Ce charme ne devait plus être le même; et les exigences d'aujourd'hui devaient être d'autant plus grandes que l'effet d'une première surprise avait été saisissant. Noblesse oblige! Disons-le, tout de suite: L'Orphéon a soutenu le feu avec sa vaillance première. Le succès a de nouveau couronné ses efforts.

Mais, avant d'entreprendre les détails du programme, nos charmantes lectrices nous reprocheraient, peut-être, de ne leur point dire, tout d'abord, combien la salle était gracieusement décorée, combien la salle était remplie de spectateurs, combien les galeries resplendissaient de fraîches toilettes et de brillantes parures! — Toutefois nous sommes obligés

de Prusse sont arrivés hier soir en bonne santé à Naples. Dimanche, leurs Altesses continueront leur voyage vers Rome où elles s'ajourneront quelque temps. M. de Talleyrand est arrivé aujourd'hui. Le prince de La Tour d'Auvergne doit partir prochainement pour Rome.

Raguse, 5 novembre.

Hassan a été embarqué pour Constantinople. Cent-vingt des principaux Mirdites (chrétiens Albanais) qui se trouvaient au bazar de sentari, ont été mis en prison. Le prince des Mirdites menace de lever une armée de dix mille hommes si on ne les remet pas en liberté.

Berne, 5 novembre.

Aujourd'hui a eu lieu l'inauguration de la section de Pontarlier à Mouchard (Jura), qui abrège la distance en chemin de fer de Berne à Paris. Les populations et les autorités suisses et françaises ont fraternisé dans cette cérémonie.

Madrid, 5 novembre.

Il a été décidé, dans une réunion extraordinaire du conseil des ministres, qu'on demanderait le châtiment de l'officier américain qui a violé le pavillon espagnol arboré sur le navire *Blanche*.

En recevant le ministre plénipotentiaire américain, la reine a exprimé son regret de l'acte commis dans les eaux de Cuba. Le ministre plénipotentiaire a assuré Sa Majesté que le commandant du *Montgomery* avait agi sans autorisation.

Madrid, 5 novembre.

Les journaux espagnols annoncent que, sur les vives représentations des consuls étrangers, le Maroc aurait autorisé les exportations. M. Salaverria s'occupe du règlement de la dette des colonies espagnoles.

Milan, 6 novembre, 4 h. du soir.

Le roi Victor-Emmanuel est arrivé dans notre ville; Sa Majesté passe en ce moment la revue des troupes régulières et de la garde nationale; la ville est pavée de nombreux drapeaux tricolores. La population accueille le roi par des acclamations enthousiastes.

Chronique locale.

Par une circulaire du 7 nov. 1862, M. le Préfet informe les sous-préfets et les maires

d'en convenir: nous ne sommes observateurs qu'à demi. Dans de telles occurrences, nous donnons notre plus grande attention aux gracieux visages, à la tournure élégante, à la distinction de la tenue. Sur ce sujet, nous aurions certes beaucoup à dire, car il y avait matière à bien des observations; mais chacun a le droit de rester sur la réserve et de garder ses meilleures impressions. J'en usai discrètement.

Voici venir la bannière!... de nos jeunes orphéonistes!... Voyez-les descendre, en rang pressé, du tertre éloigné: ils avancent. Ils font une évolution sur le devant de la scène: le chœur a formé l'hémicycle.

Soixante jeunes hommes environ composent présentement la compagnie: ils sont placés sous l'autorité de M. Fénoillet, directeur des études.

Le premier chœur chanté avait pour titre: *Les soldats de Faust*, musique de Gounod. Ce morceau grave et sévère a été rendu avec éclat et vigueur. — Nous avouerons franchement avoir entendu ce morceau, d'un caractère solennel, dans un mouvement plus lent; et cela convenait mieux. *Gloire immortelle de nos aïeux!*... C'est une invocation qui a toute la majesté d'une marche sacrée. — Néanmoins l'attaque a été franche, la sonorité et la justesse assez remarquables: ce sont des qualités essentielles.

Nous pourrions suivre, par ordre, les morceaux du programme: parlons incontinent des chœurs chantés par la société chorale.

Le deuxième morceau d'harmonie vocale était les *Francs-Buveurs*. Ce chœur, du genre bouffe, est bien composé, comme allure et vivacité; mais il est écrit, à la fois, haut pour les voix aiguës et bas pour les voix graves. Conséquemment les parties extrêmes sont gênées dans leurs effets: les ténors parce qu'on les entend trop, dans les passages doux; les basses parce qu'on ne les entend pas assez, dans les passages de vigueur. — Ici, du reste, se montre d'une manière

du département, que par décision de ce jour il a fixé au lundi, 17 de ce mois, la réunion de la Commission d'examen des aspirants aux emplois de percepteurs-surnuméraires, réunion qui, par arrêté du 4 octobre, inséré au n° 884 du Recueil, il avait fixée au 13 novembre courant.

ÉCOLE NORMALE PRIMAIRE DE MONTAUBAN.

Concours pour trois bourses entretenues par le département du Lot.

AVIS.

Les jeunes gens qui voudraient concourir pour l'une de ces bourses devront se faire inscrire, du 1<sup>er</sup> au 20 janvier prochain (délai de rigueur), dans les bureaux de M. l'Inspecteur d'Académie, et lui adresser à cet effet les pièces prescrites par l'article 16 du règlement du 24 mars 1851.

Jeudi dernier, à l'hôtel la préfecture, M. le Préfet du Lot remit, en présence de plusieurs légionnaires, le titre de Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur, à M. Caviolle, maire de Cahors.

Demain, dimanche, aura lieu, à Figeac, l'inauguration de la portion du chemin de fer de Brives à Figeac.

Une grande fête s'y prépare.

Mgr l'évêque de Cahors a été prié par la compagnie de bénir cette inauguration.

M. le Préfet et son secrétaire général; M. Caviolle maire de la ville de Cahors, sont partis pour Figeac.

On nous assure que M. le comte Murat et M. Deltheil assisteront à cette grande cérémonie.

Plusieurs personnes notables de Cahors feront leurs préparatifs de départ.

Nous donnerons, dans notre prochain numéro, les intéressants détails de cette journée.

Notre compatriote Jean Rosier, reçu à la session d'août dernier bachelier ès-lettres, avec mention honorable, a été admis à l'école

plus saillante, une des lacunes les plus regrettables des ressources vocales de la compagnie. Les basses manquent de timbre et de mordant. — La fin du chœur a été signalée par un effet malheureux de quelques ténors. Ces messieurs doivent éviter de donner de fausset, les notes que la voix de poitrine ne comporte pas: la justesse est chose indispensable. — Au demeurant, ce chœur difficile a été chanté avec entrain: il peut être perfectionné encore, et il deviendra un des plus agréables du répertoire.

Dans la deuxième partie, l'orphéon a chanté les *Pêcheurs napolitains*, chœur harmonieux et rempli de grâce. L'intérêt du morceau est dans la mélodie, chantée par les ténors: ces messieurs doivent s'efforcer de phraser avec goût. Quelques liaisons malencontreuses ont un peu nuï à l'effet général. — Plus tard, les *Enfants de Paris*. Ce chœur, du célèbre compositeur que la France regrette, d'A. Adam, est un poème musical complet. Il débute par un *largo* vague, murmurant, qui grandit, diminue et s'éteint. Une marche martiale et entraînée éclate et va *crescendo* jusqu'à une sonorité puissante et magnifique. A part quelques légères imperfections de détail, c'est le morceau capital de la soirée, pour la compagnie chorale.

Le dernier chœur *Le Chant du Bivouac*, est charmant de rythme et de couleur. Il a été dit avec bonheur: il aura un succès de vogue, quand il sera mieux connu.

Somme toute, la société orphéonique a bien mérité du public. Elle a fait des efforts pour arriver à un résultat, qui a lieu d'étonner quand on songe qu'elle fonctionne depuis un an seulement; aussi les *bravo* lui ont prouvé combien la population lui est reconnaissante. Cependant elle ne doit point s'arrêter en si bonne voie: Elle ne doit pas se le dissimuler, si elle a vaincu beaucoup de difficultés, et si elle est dépourvue des éléments auxiliaires que des villes plus

de chirurgie militaire de Strasbourg. Nous apprenons aujourd'hui, qu'il vient de subir son examen de bachelier ès-sciences et qu'il a également été reçu avec mention honorable. Ce jeune homme sort d'une bonne maison d'éducation de Toulouse.

Une décision impériale du 4 novembre, prescrit de délivrer immédiatement des congés de six mois à sept mille militaires liés au service sans prime, et appartenant aux classes de 1856, 1857 et 1858.

Ces congés seront accordés de préférence aux militaires qui, depuis leur entrée au service, présentent un des cas d'exemption prévus par la loi, ou qui auront été reconnus soutiens de famille.

**ARRÊTÉ**

Concernant les Tarifs généraux de grande et de petite vitesse de la station des Bardys.

Cahors, le 23 septembre 1862.

Nous, Préfet du Lot, Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'Honneur,

Vu : 1° Les lois, décrets et arrêtés concernant le chemin de fer d'Orléans et prolongements ; ensemble les cahiers des charges y annexés ;

2° Les tarifs généraux de grande et de petite vitesse en vigueur sur ledit chemin de fer ;

3° La décision ministérielle du 17 septembre dernier, qui autorise l'application des tarifs généraux de grande et de petite vitesse proposés par la compagnie d'Orléans pour la station des Bardys (Haute-Vienne) ;

Considérant qu'il y a lieu de rendre la décision ministérielle ci-dessus visée exécutoire dans le ressort de la Préfecture du Lot,

Arrêtons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>.

La compagnie du chemin de fer d'Orléans est autorisée, à titre provisoire, à percevoir les tarifs généraux qu'elle a proposé d'appliquer aux transports à grande et à petite vitesse en provenance ou à destination de la nouvelle station des Bardys (Haute-Vienne), mise en rapport avec le reste du réseau, y compris la section de Montauban à Rodez et les nouvelles sections de Savenay à Lorient et de Brives à Capdenac.

Art. 2.

Le présent arrêté sera notifié à la compagnie du chemin de fer d'Orléans.

Il sera imprimé et affiché.

Les fonctionnaires et agents spécialement préposés à la surveillance dudit chemin de fer sont chargés d'en assurer l'exécution.

Le Préfet du Lot,

M<sup>rs</sup> P. DE FLEURY.

Tout transport de correspondance étant interdit par l'administration des postes, les contraventions qui sont constatées par cette administration pour insertion, dans les colis, de lettres, de factures, ou de tous autres écrits, restent entièrement à la charge des expéditeurs ou des destinataires.

La cour de cassation, dans une de ses audiences, a pris une décision qui intéresse essentiellement les pharmaciens et les droguistes. Elle a décidé que la loi du 19 juillet 1791 et

populeuses et plus avancées dans le progrès fournissent naturellement, lui fait redoubler de zèle et d'émulation pour parvenir à de meilleurs résultats encore. S'arrêter, c'est déchoir. Or, nous pouvons affirmer qu'il y aurait, pour elle, honte à déchoir. Les deux épreuves publiques ont trop bien démontré ses ressources : elle est composée d'adeptes dont l'aptitude est remarquable. L'intérêt que nous lui portons et la sympathie, dont le public lui a donné des preuves, nous font un devoir de dire, ici, que nous serons heureux et fiers de constater des progrès ultérieurs : Ces progrès, qu'engendrent le travail et la persévérance, seront, pour nous, le gage des succès, qu'au milieu des concours, elle saura remporter sur des sociétés rivales.

Quelques mots encore sur les morceaux et sur les artistes et amateurs figurant au programme.

En premier lieu, deux membres de l'orphéon, l'un doué d'une voix de ténor, le deuxième d'une voix de baryton, ont été entendus. C'est une sage pensée, que de produire en public et d'habituer à la rampe, ceux qu'un mérite particulier recommande. Un des buts de l'orphéon, est de mettre en lumière les aptitudes particulières : Ce procédé est un stimulant des plus actifs pour les jeunes talents, qu'une occasion peut révéler.

M. Balthazard, un de ces artistes, dont la complaisance égale le mérite, a bien voulu donner, une fois encore, son concours à notre jeune société. Nous ne pouvons que répéter, sur son compte, les choses flatteuses tombées déjà de notre plume, et nous faire l'organe de tout le public, pour la reconnaissance qui lui est due. — Mademoiselle Fenouillet, pianiste, a très-bien secondé M. Balthazard.

M. C... a chanté l'air de contralto de *Galathée*, avec une justesse et une correction de style, qui accuse des études musicales sérieuses. — Nous ne saurions faire qu'un autre mérite s'attache à la participation

l'arrêté de messidor an XII, permettant aux préfets de police, dans l'intérêt de la salubrité publique, de provoquer des visites dans les officines, en se conformant aux règles du droit commun, il n'y a pas lieu d'appliquer les articles 29 et 30 de la loi du 21 germinal an XI aux procès-verbaux de saisies qui ne se rapportent pas aux visites annuelles prescrites par ces articles.

D'après l'article 22 de la nouvelle loi du 2 juillet 1862, actuellement en vigueur, une pénalité de cinquante francs d'amende est édictée pour chaque acte ou écrit sous signature privée sujet au timbre de dimension et fait sur papier non timbré.

La pénalité attachée à la non exécution de l'article précité est généralement ignorée; voici ce que dit l'article 23 de la même loi :

« Les préposés des douanes, des contributions indirectes et ceux des octrois ont, pour constater les contraventions au timbre des actes ou écrits sous signatures privées, et pour saisir les pièces en contravention, les mêmes attributions que les préposés de l'enregistrement. »

Un décret, publié par le *Moniteur*, fixe le montant des taxes à percevoir par l'administration des postes de France pour les lettres, journaux, livres, papiers de musique et imprimés divers expédiés de France et d'Algérie, en Chine, Cochinchine, Egypte, Turquie, Amérique et réciproquement.

Voici les principaux articles du tarif :

Les affranchies (France), Algérie, Amérique, Egypte, Turquie, Chine, par 7 grammes 1/2 70 centimes; id. non affranchies, 1 fr. 60. De Turquie ou Egypte à Shang-Hai et réciproquement, 90 centimes. Lettres chargées, 50 cent. en sus de l'affranchissement qui est obligatoire jusqu'à destination; journaux, ouvrages périodiques, etc., etc., de France à Shang-Hai, 13 centimes par 40 gr.; de France en Algérie, 15 centimes par 40 gr.

De Cochinchine aux possessions françaises dans l'Inde, 60 centimes; aux autres colonies, 1 fr. 60 centimes; aux possessions britanniques d'Asie, 60 centimes (affranchissement obligatoire); aux points suivants : Malte, Grèce, Rome, royaume d'Italie, Suisse, Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Angleterre, 1 fr. 20. Pour Danemark, Suède, Norvège, Russie, Pologne, Moldavie, Valachie, Etats-Unis d'Amérique, Brésil, Antigua, Bermudes, Bahama, Barbade, etc., etc., 1 fr. 60; Espagne et Portugal, 1 fr. 20; pays d'outre mer, 1 fr. 60 les 7 grammes 1/2; imprimés, de 15 à 20 c. les 40 grammes.

Les réclamations pour perte de lettres chargées ne seront admissibles que dans les six mois après la date du dépôt. L'indemnité est de 50 francs.

Il n'est admis dans les bureaux dépendant de l'administration des postes françaises aucun paquet contenant de l'or, de l'argent monnayé, des bijoux, ou tout autre effet passible de droits de douanes.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.**

Séance du 2 novembre 1862.

5 Versements dont 1 nouveau... 640<sup>fr</sup> »  
8 Remboursements dont 4 pour solde... 2,163 67

active de M. C... à cette soirée. Personne n'ignore que c'est grâce à sa sollicitude incessante pour la société orphéonique, dont il est fondateur, que cette compagnie doit de se trouver aujourd'hui constituée; et chacun sait que M. C... aime pieusement son art, puisqu'il consacre ses loisirs à en propager le goût dans les masses. Quoiqu'il en soit, on doit lui savoir gré d'avoir voulu contribuer, de son talent, à donner de la variété au concert, tant les exigences d'un programme sont nombreuses, dans une ville où les éléments sont restreints, où les préjugés routiniers sont encore enracinés.

M. O. C... a dit, avec puissance, l'air de la *Dame Blanche*, et avec cette voix de ténor charmante que nous lui connaissons, la romance du *Val d'Andorre*. Beaucoup de goût et de fraîcheur. — Ces deux MM. ont dit ensuite le grand duo de la *Muette de Portici*. — Ce duo nous a paru noté un peu haut pour la voix de M. O. C... Est-ce le fait d'un piano élevé, ou celui d'une salle peu propice ? Il est certain que le chanteur trahissait quelques efforts. — Si le choix du morceau avait été déterminé par le brillant d'une éclatante sonorité, nous estimons trop le talent réel d'un jeune compatriote, pour ne pas chercher à le prémunir contre les dangers d'un entraînement fuyeste. — Certains passages de ce duo sublime, ont été dits avec un élan remarquable et accueillis avec enthousiasme.

Enfin, M. C... a charmé l'auditoire par quelques chansonnettes de Nadand et d'autres auteurs. Cet amateur, à qui beaucoup d'artistes envieraient la manière, dit toutes ces petites bluette avec le tact et la modération, l'esprit et la finesse d'un maître. C'est assez dire que les applaudissements n'ont pas fait défaut : c'était justice.

En dernière analyse, succès sur toute la ligne. La soirée, nous le répétons sans peine, a été variée et attrayante; on doit adresser de sincères éloges à

TAXE DU PAIN. — 23 octobre 1862.  
1<sup>re</sup> qualité 35 c., 2<sup>e</sup> qualité 32 c., 3<sup>e</sup> qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

Bœuf: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>fr</sup> 15c; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>fr</sup> 05c.  
Tzureau ou Vache: 1<sup>re</sup> catég., 95c; 2<sup>e</sup> catég., 85c.  
Veau: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>fr</sup> 30c; 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>fr</sup> 20c.  
Mouton: 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>fr</sup> 25c; 2<sup>e</sup> catégorie 1<sup>fr</sup> 15c.  
Pour la chronique locale: A. LATTOU.

**Revue du Théâtre.**

Et d'abord mille remerciements à M. Donnay, ce directeur intelligent qui ne néglige ni efforts ni sacrifices pour satisfaire de plus en plus le public Cadurcien. Grâce à lui notre scène acquiert une importance notable : des artistes de premier ordre y apparaissent. Des troupes bonnes dans leur ensemble s'y succèdent fréquemment. Hier encore, M. Donnay nous offrait une représentation magnifique avec les principaux artistes du théâtre des Variétés de Toulouse. Ce zèle louable qui ferait honneur au directeur privilégié du Théâtre de Cahors et qui est bien plus méritoire encore chez M. Donnay qui n'en retire aucun avantage, ne saurait échapper aux yeux de notre municipalité, si portée à faire revivre et encourager les arts dans notre localité.

Pour ressembler un peu à la Palisse, plus logique souvent que des gens qui se moquent de lui, commençons par le commencement : parlons un peu de la principale pièce, *Les vicissitudes du capitaine Tic*, comédie de MM. Labiche et Martin. Avant d'apprécier la valeur littéraire de l'œuvre et l'interprétation de artistes qui l'ont représentée sur notre scène, donnons l'analyse. Il n'est rien d'agacant comme la lecture d'un compte-rendu d'une pièce qu'on a vu jouer, mais soyons moins égoïstes et songeons que nous avons des cousins dans le département, auxquels il n'a pas été donné d'être aussi heureux que nous, qui habitons Cahors, et qui seront bien aises de savoir comment nous avons passé la soirée de jeudi soir :

Horace Tic a fait la campagne de la Chine avec le grade de capitaine de hussards. Pendant une des plus chaudes affaires de cette courte mais vigoureuse expédition Horace Tic coupe l'oreille droite à un mandrin, tandis que Rancard, son ami, un officier distingué, a coupé l'oreille gauche à ce fonctionnaire de l'empire du milieu. Tic est porté à l'ordre du jour, rien pour Rancard. Horace réclame pour son ami le colonel irrité, lui inflige huit jours d'arrêts.

Ce procédé, met le comble à la colère d'Horace Tic, qui donne sa démission et revient en France. Il s'installe chez madame de Guy-Robert, sa tante, délicieuse douairière, qui habite Paris avec Lucile, sa nièce. Le capitaine, avec ses douze mille francs de rente, se propose de rester garçon et de vivre indépendant de tout lien. Mais l'amour, ce charmant mystificateur, qui se joue, dit-on, de toutes nos combinaisons, se moque des projets du capitaine et lui présente Lucile, qui ne tarde pas d'exercer sur lui toutes les séductions de sa grâce et de sa jeunesse. Horace devient amoureux fou de Lucile, il est sur le point de demander sa main, lorsqu'il apprend que sa cousine va être fiancée à Celestin Magis, un prétendant choisi par le tuteur de Lucile, M. Désambois, phar-

toutes les personnes qui ont contribué à l'ordonnance de cette fête. Puisse-t-elle se renouveler de loin en loin : tout sera profit pour le public Cadurcien.

Cependant, le concert dont nous venons de parler, n'est pas le point le plus important pour nous. Un concert est un accident; et la société orphéonique a un but, une portée morale autrement élevée. Cette fondation a pu paraître, à beaucoup, une sorte de hochet pour les oisifs et les désœuvrés. C'est une erreur grave ! Nous avons eu la pensée d'assister à une assemblée générale de cette compagnie, qui s'est tenue dimanche, 2 novembre, à l'hôtel-de-ville : nous avons pu reconnaître qu'il s'agit ici d'une organisation complète, d'une société dont les statuts sont savamment combinés et dont le règlement a été, en grande partie, mis à exécution. Un compte moral et un compte financier nous ont révélé des faits significatifs : ils démontrent clairement qu'une administration vigilante et rigide a présidé à la direction du personnel, à la gestion de ses intérêts matériels. En un mot, nous avons appris qu'il ne s'agit point d'une association futile, mais bien d'une œuvre, ayant tous les caractères d'une institution grande et durable.

La société a eu, dans sa première année d'existence, plus de quatre-vingts membres patrons; elle a aujourd'hui, en moyenne, soixante membres actifs. Elle compte quelques membres honoraires, quelques associés libres; elle a compté jusqu'à quarante postulants, dans le cours annexé. — Les recettes de l'année se sont élevées à plus de 1,500 fr.; les dépenses de l'exercice ont été soldées avec un excédant de recette. Dans la première année on a pu pourvoir, non-seulement aux dépenses obligatoires, telles que traitements, achat de matériel, frais d'administration et des concerts; mais on pu payer une riche bannière et les insignes des membres actifs. — La société a, dans son matériel, plus de cinquante chœurs,

macien retiré, posant pour l'inconnu, et ceux et savant, espèce d'âne bête, ne sachant rien de rien, qui, reconnaissant dans Horace un rival de son protégé, lui vone toute sa sottise haine, et vent le perdre dans l'esprit de Lucile et de sa tante.

Cette lutte des deux rivaux, chacun avec son caractère et les moyens qu'il lui suscite, fait naître les incidents les plus drôles, les situations les plus comiques. Cette malheureuse Lucile est tantôt effrayée de l'ennemi que l'on doit éprouver dans la société d'un homme aussi nul et aussi suffisant que Celestin Magis, tantôt épouventée par le caractère violent et bretteur du capitaine : ne sait-on pas qu'à la suite d'une discussion avec son brosseur, par un mouvement spontané de sa jambe droite, il lance un violent coup de pied à Bernard et l'atteint avec une cruelle précision à cette partie du corps qui semble solliciter, par sa position et sa conformation, cette manifestation touchante. Il s'en suit un duel qui colore auprès de madame Guy-Robert les calomnies du sot Désambois.

Les affaires de la capitaine Tic marchent mal, il va quitter l'hôtel de sa tante sans retour, lorsque l'explication naïve du duel donnée par Bernard à madame de Guy-Robert et à Lucile rend leurs bonnes grâces au capitaine. On lui pardonne à la condition de ne plus avoir à lui reprocher ni vivacités ni emportements. Du reste, la petite cousine se servira de la sonnette, qui est sur le guéridon, pour rappeler le capitaine à l'ordre, s'il oublie sa promesse.... On se marie.

Cette œuvre tient encore plus du vaudeville que de la comédie. On n'y remarque pas une grande finesse d'observation, mais en revanche que de traits heureux ! que de mots à effets ! La forme est plus soignée que le fond, c'est plus tôt une caricature qu'une peinture de mœurs; il nous semble que l'action manque un peu de vie et de mouvement; les deux figures de Désambois et de Magis ont trop de points de ressemblance pour qu'elles ne se fassent pas du tort l'une à l'autre.

Somme toute, la comédie (puisqu'elle est il y a) plait, le dialogue est spirituel et bien écrit, les caractères forment contraste : mais malgré ses qualités, cette pièce est bien inférieure au *Voyage de M. Perrichon*, des mêmes auteurs.

M. Dilis a parfaitement compris le personnage d'Horace Tic : il est vraiment superbe dans son costume de capitaine de hussards. Artiste intelligent et consciencieux : il a creusé son rôle avec soin pour en rendre exactement les moindres détails. Il exprime avec une grande vérité et avec bonheur le caractère rude et brusque de ce capitaine bretteur.

Monsieur Francis s'est fait une admirable tête d'homme sérieux, et ceux qui visent à paraître tels, ont dû voir combien ils sont ridicules. Cet artiste joue avec une finesse vraiment rare : toujours lui-même malgré toutes les difficultés d'un rôle fort ingrat; il a donné au moindre geste au moindre mot beaucoup de valeur et de relief. Nous croyons qu'il est difficile de trouver un artiste qui possède le plus que M. Francis, la science du sourire et du regard; ses jeux de physionomie feraient, à eux seuls, le succès d'un ouvrage médiocre.

religieux ou profanes, c'est-à-dire plus de musique qu'il ne lui en faudra pour trois années d'études.

Il ne nous reste plus qu'à inviter la population à accueillir et patronner une œuvre intéressante pour toutes les classes de la société; à seconder des efforts si louables pour conserver une institution utile pour la vulgarisation des principes d'un art moralisateur.

Nous terminerons en rappelant les bonnes paroles du président, à ce sujet. Nous pourrions dire le sens, sinon les termes.

« Nous devons faire un appel chaleureux à toutes les personnes généreuses et éclairées qui s'intéressent à la propagation des arts, à la moralisation des classes ouvrières, à l'union des castes sociales. Si elles ne peuvent point participer directement aux exercices de la société; elles peuvent contribuer à son développement par leurs ressources. Elles ne doivent point faillir à ce devoir. La reconnaissance de nos adeptes les dédommagera amplement du sacrifice fait en leur nom. »

« Nous ferons, en second lieu, un appel nouveau à cette jeunesse sensible et intelligente qui a su comprendre qu'on peut, dans une association pareille à la nôtre, trouver l'attachement et la solidarité morale qui font les liens précieux de la famille. C'est pour ne l'oublier jamais qu'elle a choisi un symbole éloquent; la bannière qui marche en tête de sa phalange !... Convions-la à se rallier autour de ce symbole et à s'y attacher avec amour. Il sera pour elle une sorte d'expression de gratitude à tous ceux qui ont bien voulu lui donner, de loin, une marque d'intérêt et de sympathie; mais un sentiment plus élevé le domine : elle sait que les vertus civiques et les vertus du foyer domestique, ont toujours distingué les hommes au sein des sociétés civilisées; elle sait que nul ne s'est jamais repenti de les avoir pratiqués ! »

L. L.

M. Maxime a joué le rôle de Célestin Magis en comédien habile et expérimenté, son geste est sobre et classique, sa tenue irréprochable : en un mot, pour tout dire, parfait comédien.

M. Berlingard dialogue avec beaucoup d'art et de goût : son habit mal taillé et son gilet blanc démesurément long, ont produit le plus grand effet : le rôle de Bernard est le plus amusant de la comédie, et il fait honneur à M. Berlingard.

M<sup>me</sup> Maxime a déployé dans son rôle une grâce, un esprit, une distinction qui ne peuvent plus faire de progrès ; c'est une artiste accomplie.

Nous ne dirons rien des chansonnettes chantées par M. Dalis, le dernier concert nous a rendu si difficiles....

La Rose de St-Flour nous a fait faire la connaissance d'une artiste étonnante, comme dit Francis : M<sup>e</sup> Dalis pousse le naturel jusqu'à l'art. Avec quelle aisance elle porte ses sabots et son chapeau d'auvergnate ! comme le solécisme et le néologisme paraissent naturels dans sa bouche ! et comme elle nuance le couplet ! Elle est *e-ten-nan-te* !!! comme dit Francis.

En finissant, nous signalerons à nos lecteurs et même à nos lectrices, si l'en trouve quelque-une, la plus charmante valseuse et le plus élégant valseur de bien des lieux à la ronde : *Trop beau pour rien faire* : M. et M<sup>me</sup> Maxime.

F. F.

### Départements.

La cour impériale d'Agen a tenu son audience solennelle de rentrée, le 4 novembre, à onze heures du matin.

A l'issue de la messe du Saint-Esprit, qui a été dite par M. Pagna, curé de Notre-Dame, la Cour, précédée de son premier président M. Sorbier, s'est rendue dans la grande salle de ses séances, où se trouvaient, occupant des places réservées, M. le Préfet, et M. le général de Tourneville en costume officiel, Mgr l'Evêque, M. le Maire d'Agen, M. l'Inspecteur d'Académie et diverses notabilités civiles et militaires.

M. Labat, substitut de M. le Procureur-général, a prononcé le discours d'usage. L'orateur, dans un remarquable travail, nous a fait assister au progrès de la loi civile. Le sujet était vaste, nous dirons même difficile ; notre jeune substitut l'a traité avec une hauteur de vue et une justesse d'appréciation qui révèlent toute la maturité du profond magistrat, dans un âge où l'on a à peine effleuré la science du droit, où l'expérience est loin d'avoir dit son dernier mot.

Ce discours, où la sévérité du style répand partout à la gravité du sujet, a été fort goûté de l'assemblée. (Journal de Lot-et-Garonne.)

Aveyron. — Dimanche dernier, une chatte appartenant au sieur Giret, plâtrier, demeurant rue de la Bullière, est entrée tout-à-coup en fureur, et, cherchant à s'élaner sur toutes les personnes qui se trouvaient à sa portée, a atteint la demoiselle Giret et le sieur Triadou qui ont été mordus à la main. Cette chatte a été immédiatement tuée ainsi que deux jeunes chats qui lui appartenaient. Dans la crainte qu'elle ne fût atteinte d'hydrophobie, les personnes qui avaient été mordues se sont fait cautériser.

Le même jour, une chienne appartenant au sieur Bartomeuf, brasseur au faubourg Saint-Cyric, ayant mordu plusieurs chiens et donné des signes de rage, a été enchaînée et est morte dans la journée. Les chiens qu'elle avait mordus ont été séquestrés pour être tenus en observation.

A la suite de ces faits et enfin de prévenir le retour de pareils accidents, M. le Maire a fait faire des publications pour remettre en vigueur l'arrêté qui prescrit de tenir les chiens muselés ou en laisse, et des mesures ont été prises par la police pour la destruction des chiens errants.

On écrit de Belmont (Aveyron), à la date du 1<sup>er</sup> novembre :

Ces jours derniers, à Rebourgail, commune du canton de Belmont, une famille, composée de huit personnes, a failli succomber à un empoisonnement par les champignons.

Malgré de prompts secours administrés avec intelligence, l'une des domestiques, la nommée Marie Maurel, âgée de 20 ans, qui avait mangé aussi des mêmes champignons, en même temps que ses maîtres, a succombé après trois jours d'horribles souffrances. Toutes les autres personnes, après avoir couru les plus sérieux dangers de mort ont été sauvées. (Napoléonien.)

Les gourmets nous sauront gré de leur apprendre que les truffes sont abondantes cette année, et qu'au marché de mardi, à Périgueux, elles étaient livrées à un prix fabuleux pour sa modicité : 2 fr. le demi-kilogramme. C'est à ne pas se refuser le plaisir d'en bourrer une

dinde. Seulement nous recommanderons aux amateurs de ce plat aristocratique la maxime de Brillat-Savarin : « Pour bien manger une dinde truffée, il faut n'être que deux ; la dinde et soi » (Moniteur du Cantal.)

Pour la chronique départementale, A. LAYTOU.

### Nouvelles Étrangères.

#### ITALIE.

De grands préparatifs se font en Lombardie pour recevoir le roi dans son voyage.

Les nouvelles de la Spezia sont meilleures. La visite du docteur Nélaton a produit un excellent effet sur le moral de Garibaldi.

On écrit de Rome, 27 octobre, à la Gazette d'Augsbourg :

« Le roi de Naples a fait insérer ce qui suit dans la Correspondance de Rome.

« Nous sommes chargés de démentir, de la manière la plus formelle, les calomnies répandues par la presse allemande, et répétées par la presse italienne, sur le voyage de S. M. la reine des Deux-Siciles, et sa retraite dans le couvent des Ursulines à Augsbourg. La reine est encore sous le coup des impressions douloureuses, des souffrances qu'elle a éprouvées et de l'ébranlement physique qui a été une conséquence de l'injustice du monde. Mais tout fait espérer que son courage, retrempé par la prière et la méditation, lui fera mépriser les assertions calomnieuses des journalistes, comme elle a bravé les boulets d'Orsini. Un bateau à vapeur attend la reine à Marseille pour la porter à Civita-Vecchia. »

#### ESPAGNE.

Madrid, 3 novembre.

Les mesures adoptées au Mexique par le général Forey, continuent à produire ici dans les régions du gouvernement le meilleur effet.

On annonce la reprise de nouvelles négociations entre les trois puissances signataires du traité de Londres.

Il est de plus en plus probable que M. Mon sera réélu président de la Chambre.

Un conseil extraordinaire a décidé de demander le châtiment du commandant américain qui a violé le pavillon espagnol.

La reine a reçu les plénipotentiaires américains, qui ont exprimé le regret de pareils actes.

Le plénipotentiaire a assuré que son gouvernement n'avait pas autorisé le commandant du Montgomery.

#### TURQUIE.

La révolution de Grèce a produit, à Constantinople, une grande sensation. Un conseil de guerre, auquel assistait Omer-Pacha, a eu lieu. Il a été décidé d'adopter des mesures afin de repousser les attaques éventuelles des Grecs.

Les Turcs ont arrêté 120 Mirdites, chrétiens et Albanais dans le basar Scutari.

Le prince Mirdite menace de la guerre si les midites ne sont pas remis en liberté.

#### POLOGNE.

Cracovie, 3 novembre.

De nouvelles conspirations ont été découvertes à Vasovie ; elles ont donné lieu à de nombreuses arrestations.

Le voyage de l'Empereur en Pologne est de nouveaux ajourné. Le grand-duc Constantin insiste pour être relevé de ses fonctions.

#### RUSSIE.

Le comte de Panin, ministre de la justice, a reçu sa démission. Son collègue, M. Zamiatin, est chargé provisoirement de la direction des affaires de ce département.

Un décret impérial aboli, dans le royaume de Pologne, l'impôt payé jusqu'à présent par les Israélites pour le droit de manger la viande des bêtes abattues d'après les prescriptions de leur culte. L'impôt sur les domestiques est également aboli. Par contre, la taxe sur l'eau-de-vie est augmentée.

#### ANGLETERRE.

Le Morning-Post du 5 contient un article favorable à la candidature du comte de Flandre (second fils du roi des Belges), au trône de Grèce.

#### GRÈCE.

Des lettres d'Athènes, en date du 13/23 octobre, nous fournissent quelques nouveaux détails sur les événements au milieu desquels la révolution s'est accomplie dans la capitale de la Grèce.

Dans la nuit du 10/22, à dix heures du soir, plusieurs coups de feu, tirés sur différents points de la ville, donnèrent le signal du mouvement. A onze heures et demie, une première collision eut lieu sans effusion de sang, entre le peuple et quelques gendarmes. Un homme seulement fut blessé dans la rue de Mercure. Deux heures après, de courts engagements eurent lieu entre la troupe et la population. Il y eut de part et d'autre cinq ou six personnes tuées.

Ce fut le corps des pompiers qui prit le premier le parti du peuple ; l'artillerie, l'infanterie et la cavalerie ne tardèrent pas à suivre cet exemple. Dans l'espace de six heures, toute la garnison d'Athènes avait fraternisé avec le peuple.

Le matin du même jour, à quatre heures, le roi Othon et la reine arrivèrent devant le Pirée, où, comme on sait, ils durent, à la demande du gouverne-

ment provisoire, quitter la frégate grecque qu'ils montaient pour passer à bord du Scylla. Déjà, à ce moment, l'amiral Touchard avait fait connaître au roi la véritable situation des choses.

Pendant que l'Amélie se trouvait dans les eaux du Pirée, le capitaine de cavalerie commandant la place se rendit à bord pour prendre les ordres du roi. Celui-ci demanda au capitaine de télégraphier à Athènes cette question : « Veut-on me recevoir comme accusé ? » Le capitaine se dirigea, au milieu des sifflets, vers la station télégraphique, dont le directeur refusa de transmettre la demande du roi.

Accueilli à son retour par de nouveaux sifflets, le commandant de la place ordonna aux soldats qui l'accompagnaient de faire feu. Ceux-ci n'obéirent pas et le capitaine fut mortellement frappé par un de ses soldats d'un coup de baïonnette. Le lendemain il succombait à cette blessure.

La garde nationale d'Athènes s'était réunie dès le lendemain de la révolution, pour maintenir l'ordre dans la ville. Des individus, accusés de vol, furent immédiatement jugés et condamnés à être fusillés. D'après les mêmes correspondances, la tranquillité régnait à Athènes, où le gouvernement provisoire inspirait la plus grande confiance.

Le roi Othon est arrivé en Bavière, le 1<sup>er</sup> novembre. Voici la relation que donne la Gazette d'Augsbourg de l'entrée du roi à Munich :

Le roi et la reine de Grèce sont arrivés ici aujourd'hui à une heure et demie du soir avec le grand-duc d'Oldenbourg et LL. MM. le roi Maximilien et la reine Marie, qui étaient allés au-devant d'eux jusqu'à la station de Sauerlach.

Les ecclésiastiques grecs qui se trouvent à Munich les attendaient au débarcadère avec le consul de Grèce, M. de Frohlich. La foule nombreuse réunie à la gare salua leurs Majestés par les acclamations les plus chaleureuses.

Le roi Othon, qui portait le costume national grec, paraissait fort triste, de même que la reine Amélie, mais ils remercièrent amicalement le public de son accueil cordial. (Patrie.)

#### AMÉRIQUE.

New-York, 25 octobre, au soir.

Les confédérés ont été défaits à Pearidge, dans l'Arkansas. Ils ont perdu leur artillerie et leurs équipages.

L'indignation est générale contre les fédéraux qui ont coulé le vapeur anglais *Blanche* dans les eaux de Cuba.

Le bruit court qu'une insurrection de nègres a eu lieu aux environs de la Nouvelle-Orléans ; elle a été écrasée ; plusieurs nègres ont été tués.

Pour extrait : A. LAYTOU.

### Paris.

7 novembre.

Mardi dernier eut lieu la rentrée solennelle des audiences des cours et tribunaux de Paris. Les magistrats de la cour de cassation et de la cour impériale, ceux du tribunal de première instance, et du tribunal de commerce, le barreau, les juges de paix de Paris, etc., ont entendu la messe du Saint-Esprit. Puis la cour de cassation et la cour impériale se sont réunies en audience solennelle, pour entendre les discours d'usage et recevoir le serment des avocats.

M. l'avocat général de Savary, chargé de prononcer le discours à la cour de cassation, a traité de l'influence de cette magistrature française sur la société.

A la cour impériale, M. l'avocat général Sallé a fait l'histoire de la cour impériale de Paris : il l'a montrée succédant au Parlement et le remplaçant dans sa mission, exclusivement juridique. L'orateur a tracé une rapide esquisse biographique de tous les magistrats qui, depuis 1810, ont été placés successivement à la tête de la cour comme premiers présidents et comme procureurs généraux.

L'orateur a terminé en payant un tribut d'hommages à la mémoire de MM. Cardon de Montigny, Hemar-Try, Partarieu-Lafosse et Vanin. La cour a procédé ensuite à l'installation de M. Henriot Genreau et Lafaulotte, promu récemment à la cour.

Le prince Napoléon et la princesse Clotilde sont arrivés avant-hier au soir à Paris.

Le prince Napoléon a assisté à la clôture de l'Exposition universelle à Londres. Il présidera, sous peu de jours, dit-on, à la cérémonie qui doit être faite à Paris des médailles décernées aux exposants français.

M. de Bismark-Schœnhausen a été nommé, avant son départ, grand-croix de la Légion d'Honneur.

Il se confirme que M. Thouvenel, ancien ministre des affaires étrangères, vient d'être nommé membre du conseil d'administration des chemins de fer de l'Est.

Dans la même séance, le conseil a appelé M. Thouvenel aux fonctions de président de la compagnie, en remplacement de M. Drouyn de Lhuys.

L'affaire Mirès viendra à la cour de cassation, audience du 7 novembre.

Le baron de Ricasoli vient de passer deux jours à Paris, arrivant de Londres et se rendant à Turin.

On assure, pour le 15 de ce mois, à la Comédie française, le *Fils de Giboyer*, par M. Emile Augier. Dans le courant de décembre, M. Alexandre Dumas fera jouer un drame au Théâtre-Historique.

Pour extrait : A. LAYTOU.

### Faits divers.

Les paysans ont une manière de calculer qui leur est particulière. Voici le raisonnement que se faisait, il y a quelques jours, un habitant de la campagne, auquel nous n'entendons pas appliquer le proverbe si connu. Dans cette localité, à ce qu'il paraît, quand on apporte sa chaise à l'église on ne paie pas la modique retribution perçue par la fabrique. « Si je portais ma chaise au chemin de fer, s'est dit notre homme, je n'aurais tout naturellement pas de place à payer, puisque j'apporte la mienne. »

Le brave cultivateur, satisfait de son raisonnement, se met en route, sa chaise sur l'épaule, et arrive, au bout de treize kilomètres, à la station.

Bon homme, lui dit-on, que faites vous de cette chaise ; on n'entre point ici avec cet attirail.

Mais, mon bon monsieur, c'est ma place ; je ne dois payer au plus que moitié prix, puisque j'apporte ma chaise.

On pense si cette prétention excita l'hilarité. Mais le paysan n'en voulut point démordre ; il apportait sa chaise, et l'administration ne devait exiger que la moitié du prix. On ne put lui faire abandonner son meuble ; il tenait à l'introduire dans le wagon ; et comme il aperçut dans l'intérieur un monsieur porteur d'un paquet assez volumineux, il appela les gendarmes pour qu'ils eussent à signifier aux employés de laisser entrer sa chaise au même titre que le paquet du monsieur.

Ce ne fut qu'après le départ du train que l'on put convaincre cet entêté qu'il n'était pas du chemin de fer comme de l'église, et qu'on n'y paie pas moitié prix, même en rapportant sa chaise.

On lit dans la Gazette de France :

#### SOCIÉTÉ

### DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DE PARIS.

« A la suite de l'article que nous avons publié le 12 de ce mois, il nous est venu de divers côtés des demandes d'explications complémentaires que nous sommes en mesure de fournir immédiatement.

« Nos correspondants ont parfaitement compris qu'en présence de l'accroissement continu de la population de Paris, la valeur des immeubles dans cette ville, doit aller en augmentant et que, pendant une période de cinquante ans, durée de la Société foncière de Paris, les propriétés qu'elle possédera iront en augmentant de valeur, tant pour cause d'accroissement de population que sous l'influence de la plus-value que la dépréciation constante du numéraire doit nécessairement procurer dans l'avenir.

« Voilà pour l'avantage le plus éloigné.

« Quant aux avantages immédiats, nos lecteurs ont bien compris aussi qu'en se basant sur l'expérience faite par d'autres compagnies une société immobilière qui n'est liée par aucun engagement antérieur et qui est libre d'agir à son gré et à son heure, traitant avec les fournisseurs argent comptant et avec l'expérience que donne une longue pratique des constructions, doit facilement arriver à un revenu de 10 0/0 sur le prix total des constructions ;

« Qu'en recourant au Crédit foncier et à l'emprunt avec amortissement, dans la proportion des 3/5 du capital employé à l'acquisition des terrains et aux constructions, on réalise sur l'argent ainsi emprunté un bénéfice qui permet d'élever le revenu normal de 10 0/0 à 16,65 0/0 du capital social ;

« Que, par ce seul fait si clair, si simple et si concluant, on obtient sur un placement hypothécaire ou pour mieux dire en devenant propriétaire d'immeubles de premier ordre, un revenu de 16,65 0/0, soit 83 fr. par action de 500 fr. ;

« C'est-à-dire un revenu qui dépasse n'importe quel placement à fonds perdu ; et cependant, loin d'être perdu, le fonds s'accroît, son chiffre s'élève et la fortune des actionnaires augmente, ainsi que nous allons le démontrer. C'est cette partie de la combinaison de M. Aussart qui, faute de développement dans notre journal, a semblé être moins comprise de nos lecteurs.

« D'après les statuts authentiques de la Société de la Propriété foncière, les actions sont de 500 fr. et le tiers des actions souscrites sera remboursé à 2,000 fr. par voie de tirage

annuel dans le cours de la Société.

On peut donc calculer que tout souscripteur de trois actions de 500 fr. en aura une de remboursée à 2,000 fr., c'est-à-dire qu'il recevra 500 fr. au delà de sa mise.

Et si nous poursuivons notre démonstration, nous trouverons qu'il suffira à chaque actionnaire d'être remboursé d'une action sur quatre pour rentrer en possession du capital qu'il aura engagé dans l'affaire; après quoi il restera possesseur à titre entièrement gratuit des trois autres, continuant de lui produire un revenu net annuel de 83 fr. par action, soit 249 fr. pour les trois.

Or, chaque année un certain nombre d'actionnaires arrivera à ce résultat, et tous l'atteindront longtemps avant la fin de la Société (étant remboursé pendant le cours total de la Société une action sur trois, il en sortira forcément une sur quatre longtemps avant le terme fixé pour sa durée); cependant leur part de propriété ne sera pas amoindrie; car l'amortissement se fait à leur profit, en ce sens qu'à la fin de la Société, alors que le remboursement aura atteint une action sur trois, ils seront propriétaires par les actions qui leur resteront de la TOTALITÉ des immeubles de la Société.

Ainsi à ce moment deux actions entrèrent dans la propriété sociale dans la même proportion que trois y entrèrent à l'origine; la dette du Crédit foncier sera éteinte et la propriété sociale, accrue prodigieusement, reviendra franche et quitte de toute dette, avec l'intégralité de ses produits, aux deux tiers des actions non remboursées, ce qui élèvera la valeur de ces actions non remboursées à un chiffre considérablement supérieur au taux de remboursement de celles sorties aux tirages annuels.

Or, si en ne comptant que la valeur vénale des immeubles sociaux au moment de leur achèvement et seulement le produit net à ce moment, on trouve que la part proportionnelle de chacune de ces actions soit de 2,100 à 2,250 avec un produit de 28 0/0 du capital primitivement fourni (et tel est le résultat auquel on arrive par la supputation des revenus et des chances de remboursement), à quel chiffre ces résultats ne s'élèveront-ils pas si l'on recherche la plus-value que les immeubles acquerront nécessairement par suite du développement incessant de la population de Paris et de l'avilissement du signe monétaire qui en est la conséquence?

Les résultats qu'on peut atteindre avec cette combinaison, pourtant si simple, qui fait la base de la propriété foncière, approuvent tellement du merveilleux que nous semblerions les exagérer en poursuivant plus loin nos appréciations.

Nous en restons là de nos calculs, convaincus d'ailleurs que les détails dans les-

quels nous sommes entrés suffisent à notre démonstration, et nous passerons à un autre ordre d'idées qui n'a pas moins d'importance dans le sujet qui nous occupe: nous voulons parler du côté personnel et moral de l'affaire.

L'opération la meilleure et la mieux conçue pécherait par sa base si elle était remise aux mains d'un homme inhabile. Faisons donc cet article par un mot sur M. Anssart, dont l'expérience et la loyauté sont un sûr garant du succès de la société. Chez lui, on trouve avec la responsabilité morale, résultant d'une longue carrière d'entrepreneur de grands travaux publics honorablement parcourue, la responsabilité matérielle la plus solide et la mieux établie.

Pendant vingt-cinq ans, M. Anssart a été associé à la plupart des grands travaux de notre temps. Il a reçu des autorités compétentes les témoignages les plus flatteurs de leur satisfaction.

Sa fortune lui permettrait assurément de se reposer sur ses travaux passés, si travailler pour l'amour du travail n'était un besoin pour ces hommes d'action et d'intelligence qui ont pris l'habitude de consacrer leur activité tout entière et leur expérience aux grandes œuvres de notre époque.

Et non-seulement M. Anssart apporte à la Société son temps, ses soins et ses connaissances, mais il souscrit mille actions qui resteront, à titre de garantie de sa gestion, déposées de la caisse sociale.

La société de la Propriété foncière de Paris est donc une de ces rares affaires qui offrent profit et sécurité, et que l'on ne peut qu'encourager et recommander au public.

Au moment où nous terminons notre article, on nous communique le plan de divers terrains mis à l'étude par M. Anssart, qu'il se propose d'acquérir, et dont la Société pourra prendre possession immédiatement après la clôture de la souscription et de la nomination du conseil de surveillance. Ces terrains, constituant trois opérations distinctes, sont situés dans les quartiers du centre de Paris les plus populeux, où la mise en valeur est immédiate. Par leur belle situation et le développement heureux des façades, on peut augurer des produits hors ligne. Cela nous confirme dans l'opinion que nous avons déjà émise, à savoir qu'une Société n'ayant pas d'engagements antérieurs et qui est libre d'agir à son gré et à son honneur, ne s'engageant que par série de petites opérations bien étudiées et bien choisies, doit nécessairement arriver à des résultats exceptionnels.

Gauthier.

SOCIÉTÉ  
De la Propriété foncière de Paris.  
Actions émises à 500 fr. Remboursement mi-

num à 2,000 fr., s'effectuant par voie de tirage au sort annuel. — REVENU NET ÉVALUÉ À PLUS DE 16 0/0.

ON SOUSCRIT, à Paris, dans les bureaux de la Société, rue de CHOISEUL, 19, et chez tous les banquiers correspondants de la Société.

Versement par action: 125 fr. en souscrivant; 175 fr. divisés en trois paiements, à effectuer dans le cours de l'année prochaine; le reliquat, soit 200 fr. par action, ne sera appelé que lorsque les immeubles construits produiront au moins 12 0/0 des 300 fr. primitivement versés.

On peut également souscrire par lettre chargée adressée au directeur-gérant, A. ANSSART et C<sup>o</sup>, ou à l'un des banquiers désignés.

Une notice expliquant la combinaison sur laquelle est basée la Société, et faisant connaître l'organisation de l'administration, se délivre au siège social.

LA CLOTURE DE LA SOUSCRIPTION AURA LIEU TRÈS PROCHAINEMENT.

Pour extrait: A. LAYTOU.

COMPAGNIE GÉNÉRALE  
de navigation à vapeur sur les canaux.  
Société en commandite, suivant acte passé devant  
M<sup>e</sup> Aumont-Thiéville, notaire à Paris.

FONDATEURS:  
MM. Eugène LACROIX fils, ingénieur-mécanicien,  
à Rouen;  
JOLY, constructeur, à Argenteuil, (Seine-et-Oise);

A.-N. GODEAUX, Officier de la Légion d'Honneur, ancien secrétaire-général de la préfecture de police;

Adolphe DAUBIGNY, ancien inspecteur de la navigation, l'un des principaux fondateurs de la compagnie du Touage de la Basse-Seine et de l'Oise, gérant.

1<sup>re</sup> Émission de 2,000 actions de 500 francs.

VERSEMENTS:  
50 fr. en souscrivant; 75 fr. après la répartition; 75 fr. contre la remise du titre négociable à la Bourse; et les 300 fr. restants, au fur et à mesure des besoins de la Société, et sur l'avis publié par le conseil de surveillance.

ON SOUSCRIT:  
A Paris, chez M. LAUZE et C<sup>o</sup> banquiers, rue Chérubin, 4.

La souscription a été close le 31 octobre au soir, à Paris, et sera le 10 novembre courant dans les départements.

Pour plus de détails, voir notre numéro du 5 novembre.

La hausse qui s'est produite dans ces derniers temps ayant amené un déclassement considérable dans les valeurs en attendant un emploi, la BANQUE DE CAPITALISATION rappelle qu'elle reçoit en participation de ses opérations financières toutes sommes qu'elle qu'en soit l'importance. — Les bénéfices sont répartis tous les mois, les fonds peuvent être retirés aux mêmes époques. — Intérêts élevés et constants, disponibilité du capital, tels sont les avantages que procure l'union des capitaux centralisés par cette Banque. Le compte-rendu du semestre écoulé, et la circulaire explicative des opérations sont adressés franco sur demande. Adresser les fonds par la poste ou les verser dans les succursales de la Banque de France au crédit de MM. Sandrier et Cie, rue du Conservatoire, n° 41, à Paris.

### AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu! 40 ans de succès.  
Le Liniment Boyer-Michel d'Aix (Provence) remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartes, molettes, faiblesses de jambes, etc. Se défier des imitations et contrefaçons. Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princ. pharm<sup>o</sup> du dép<sup>t</sup>.

On connaît depuis longtemps l'efficacité du café de GRANDS DOUX contre les maux de tête et d'estomac. On sait qu'il fortifie les enfants et qu'il donne de l'embonpoint aux personnes faibles et nerveuses. L'expérience a démontré que sans ôter le parfum du café des îles, il en détruit les propriétés irritantes. Toutefois, ces avantages ne peuvent s'obtenir qu'en employant une bonne préparation. Nous donnons la préférence au Café de l'entrepôt central de France, qui est en paquets jaunis, et dont les deux bouts verts portent d'un côté la marque de fabrique de l'entrepôt et de l'autre la signature: LECOQ et BARGOIN.

SAISON D'AUTO NE.  
Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIÈRE, rue Lepeletier, 9, un purgatif agréable et très-efficace. Il se vend dans les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des imitations.)

IRRITATION de POITRINE et de la GORGE.  
L'efficacité de la PATE et du SIROP DE NAFÉ de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, a été constatée par 50 médecins des hôpitaux de Paris.  
MAL DE DENTS. — L'EAU DU D<sup>r</sup>. OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

VILLE DE CAHORS.  
Marché aux grains. — Samedi, 8 novembre 1862.

Hectol. exposés en vente.	Hectol. vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	306	21 <sup>fr</sup> 95	78 k. 240
Maïs..	118	11 <sup>fr</sup> 78	»

EXTRAIT  
Des annonces légales publiées dans le Courrier du Lot, au n° 443, du 5 novembre 1862.

ÉTUDE  
de M<sup>e</sup> DELPY, avoué, à Cahors.  
VENTE DE BIENS DE MINÈRES.  
A la requête de Marie Delbru, veuve d'Antoine Brousse, domiciliée sur la commune de Prayssac, agissant comme tutrice légale de ses enfants mineurs, et en présence de Pierre Brousse propriétaire cultivateur, à Prayssac, pris en sa qualité de subrogé-tuteur, seront vendus, en 3 lots, devant M<sup>e</sup> Mousset, notaire, à Prayssac, à ces fins commis, le 5 décembre prochain, à 10 heures du matin, les immeubles suivants:  
1<sup>o</sup> Une terre contenant 18 ares 60 centiares sur la mise à prix de 400 fr.  
2<sup>o</sup> Une terre contenant 19 ares, sur la mise à prix de 630 fr.  
3<sup>o</sup> Une terre contenant 52 ares 20 centiares sur la mise à prix de 3,500 fr.  
Signé à l'original, DELPY, avoué.

## TACHES ET BOUTONS AU VISAGE

Librairie LAROUSSE et BOYER,  
rue St-André-des-Arts, 49, Paris.

Les Pères de famille qui veulent diriger eux-mêmes ou surveiller l'éducation de leurs enfants sont invités à demander un numéro spécimen de l'École Normale et de l'Émulation. Ils recevront franco:

Dictionnaire Larcher, tous les mots de la langue française et tous les noms historiques, géographiques et mythologiques, pour 75 c. joli volume soigneusement cartonné.

### L'ÉLECTRICITÉ

Est le seul traitement moderne et efficace contre une foule d'affections RHUMATISME, PARALYSIE; NEURALGIES; ISTHME, et toutes les souffrances de l'organisme

### LA BROSSE VOLTA-ÉLECTRIQUE

du Docteur HOFFMANN (de Berlin).

Journelement employée par les autorités de la science médicale, est le seul appareil bon marché dont tout le monde puisse se servir sans aucun préparatif, sans secousse et sans danger. Elle rend très vite la chaleur, la sensibilité, et le mouvement; les cas de guérison chaque jour constatés sont considérables.

A Paris, chez L. BRANDUS, boulevard Bonne-Nouvelle, 53, Paris.  
Prix: 20 f. ajouter 50 c. pour recevoir FRANCO, en province, contre mandat de poste

### LE CHOCOLAT-MENIER

se rencontre partout, dans les villes, dans les campagnes et jusque dans le moindre village. Il est adopté universellement, et le chiffre de sa consommation s'élève par millions de kilogrammes. Une vente aussi importante ne peut s'expliquer que par la bonne qualité de ce Chocolat et par sa supériorité rééquilibrée sur le compare avec ceux qui sont vendus 20 à 25 0/0 plus cher. Cet accord entre la modération du prix et la bonté du produit dérive naturellement de la position spéciale de la Maison MENIER.

- 1<sup>o</sup> Elle importe elle-même d'Amérique ses provisions de cacao, et des agents établis aux lieux-mêmes de production y choisissent les meilleures espèces.
- 2<sup>o</sup> Sa fabrication a pris une telle importance que ses frais, répartis sur cette grande production deviennent bien moindres que dans les fabriques ordinaires.
- 3<sup>o</sup> Fondée depuis longues années, elle a eu le temps d'amortir le capital représenté par ses machines et son installat on industrielle: l'intérêt de ce capital n'est plus une cause d'augmentation de ses prix de revient.

On peut donc faire ce raisonnement: si elle achète moins cher les bonnes sortes de cacao, si elle fabrique à moins de frais, elle peut conséquemment vendre à meilleur marché des qualités de Chocolat que d'autres fabriques doivent coter à un plus haut prix.

A cette conclusion logique, il faut ajouter que la Maison MENIER a pour système de réduire toujours dans de justes limites le prix de ses chocolats, afin d'appeler le plus grand nombre possible de consommateurs à se servir d'un aliment aussi salubre.

### ANTI-RHUMATISMAL

de SARRAZIN-MICHEL, d'Aix  
Guérison sûre et prompte des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciaticque, migraines, etc., etc.  
10 fr. le flacon, et 40 jours de traitement.  
Un ou deux suffisent ordinairement.  
Dépôt chez les principaux Pharm. de chaque ville.

### AVIS

Tilburys, Jardinières à deux roues. Voitures à quatre roues en tout genres, neuves et d'occasion, à vendre à de très-bons prix.  
S'adresser à M. SEVAL, carrossier à Cahors, hôtel des AMBASSADEURS.

### A LA VILLE DE CAHORS

## SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6, à l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreroient de leurs visites seront satisfaites.  
Il confectionne aussi sur mesure.

### AVIS

Le sieur CALMETTE, conseiller d'arrondissement et propriétaire à Themines, canton de Lacapelle, à l'honneur de prévenir MM. les agriculteurs et fermiers qu'il est dans l'intention de mettre en ferme toutes ses propriétés, qui se composent de trois grands corps de domaines, contigus, d'une briqueterie ou chafour, d'un moulin à huit meules, de deux pressoirs hydrauliques, contigus, et enfin d'une grande prairie particulière. Le tout payant près de 1,500 fr. d'impôts. Le propriétaire et M. Alayrac, notaire à Gramat, Born à St-Céré, Vaissière à Lacapelle, et Brunet à Themines, donneront tous les renseignements désirables.

### Produits pharmaceutiques approuvés par l'Académie impériale de Médecine

### VIN DE QUINIUM

D'ALFRED LABARRAQUE  
Tonique et fébrifuge, il est propre à réparer l'épuisement de s forces, soit partiel, soit général, et quelle qu'en soit la cause. Il convient surtout dans le traitement des fièvres paludéennes et de leurs suites. Alfred Labarraque & Co

Chacun de ces produits est accompagné d'une instruction indiquant la manière de s'en servir

Pour éviter les contrefaçons il faut s'assurer que les étiquettes portent la signature de l'inventeur

### POUDRE DE ROGÉ

Purifiant aussi sur qu'agréable  
Pour préparer soi-même la véritable limonade de Rogé au citrate de magnésie, il suffit de faire dissoudre un flacon de cette poudre dans une bouteille d'eau. L'Académie a constaté que ce purgatif, le plus agréable de tous, est aussi efficace que l'eau de Sedlitz.

### PERLES D'ETHER

DU D<sup>r</sup> CLERTAN  
Moyen sûr d'administrer à doses fixes l'éther, dont l'usage est spécialement recommandé contre les migraines, les névralgies, les palpitations, les crampes d'estomac et toutes les douleurs qui proviennent d'une surexcitation nerveuse.

### PASTILLES ET POUDRE

DU D<sup>r</sup> BELLOC  
L'emploi de ce charbon spécial fait disparaître les pesanteurs d'estomac après le repas et rétablit les fonctions digestives; il guérit la constipation, les indigestions et les maladies nerveuses de l'estomac et des intestins. Belloc

### PILULES

DE VALLET  
Pour la guérison de la chlorose (pâles couleurs), de l'anémie, de la leucorrhée, pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques, et pour tous les cas où les ferrugineux sont ordonnés par les médecins. Vallet

PHARMACIENS DÉPOSITAIRES:  
— Cahors, Vinel; — Figeac, Piel; — Gourdon, Cabanès; — St-Geré, Lafon; — Souillac, Planacassagne.

### AU PAUVRE DIABLE

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS  
VENTE EN LIQUIDATION  
Le sieur LABIE a l'honneur de prévenir le Public qu'ayant contracté des engagements très-sérieux envers une maison de Paris, engagements qu'il doit remplir au 1<sup>er</sup> janvier prochain, il vendra, à partir de ce jour, toutes les marchandises de son magasin à 25 et 30 pour cent de rabais. — Malgré la hausse qui existe de 40 à 50 % sur l'article coton, ces mêmes articles seront vendus, chez M. Labie, toujours aux mêmes conditions.  
Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.